



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Fabrice HENRION
03 86 51 67 12

fabrice.henrion@culture.gouv.fr

Références : PC07666021C0005-2

PROLOGIS FRANCE CLXXVIII
3 Avenue Hoche
Hall 1, 5ème étage
75008 PARIS



CAEN, le 18 MARS 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : SANDOUVILLE (SEINE-MARITIME), 2021 - Route industrielle portuaire du Havre, parcelle AH 1
PC07666021C0005
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

LE HAVRE SEINE Service instruction des autorisations d'urbanisme m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 5 mars 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,
La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie.

Fabrice HENRION